



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

### aide psychopédagogique

Question écrite n° 81675

#### Texte de la question

Mme Françoise Imbert attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les postes de RASED. En effet, un schéma d'emplois 2011-2013, diffusé le 5 mai 2010 par le ministère auprès des rectorats, engage à de nouvelles suppressions de postes de RASED dès la prochaine rentrée scolaire. Diminuer encore ces postes spécialisés qui concernent les causes de la difficulté scolaire et proposent des aides très spécifiques qui permettent aux élèves de dépasser leurs problèmes, d'apprendre et de progresser risque d'avoir pour conséquences l'augmentation du nombre d'élèves en grande difficulté scolaire et la dégradation du climat dans les établissements. Aussi, elle lui demande de bien vouloir lui préciser ses intentions concernant le maintien de ces postes d'enseignants spécialisés, si importants pour les élèves, les familles et l'école.

#### Texte de la réponse

Les RASED ont été créés afin de fournir des aides spécialisées à certains élèves qui rencontrent des difficultés spécifiques d'origines diverses. Ils sont constitués d'enseignants chargés des aides spécialisées à dominante pédagogique (« spécialité E »), d'enseignants chargés des aides spécialisées à dominante rééducative (« spécialité G ») et de psychologues scolaires. Il est apparu cependant que les RASED ne répondaient plus de façon satisfaisante à certains besoins, notamment du fait d'une action souvent dispersée. La réforme du primaire, mise en place depuis la rentrée 2008, s'est fixé pour objectif de renforcer la maîtrise des fondamentaux et d'apporter des réponses mieux adaptées à chaque situation hors du temps scolaire. Pour cela, deux heures d'aide personnalisée en petit groupe ont été intégrées à l'emploi du temps des classes pour apporter des réponses pédagogiques aux élèves qui rencontrent des difficultés. Par ailleurs, des stages de remise à niveau gratuits en français et en mathématiques sont également proposés aux élèves de CM1 et de CM2, pendant les vacances scolaires, à raison de trois heures par jour pendant une semaine. Les enseignants ont ainsi la possibilité de traiter eux-mêmes les difficultés d'apprentissage, en prolongement de la classe. Bien entendu, l'action des maîtres spécialisés structurés en RASED n'est pas abandonnée. Le rôle des enseignants spécialisés des RASED, qui renforcent les équipes pédagogiques en apportant leurs compétences spécifiques, est essentiel dans certaines situations particulières. Cependant, il existe de grandes disparités d'un département à l'autre et, dans un même département, d'une circonscription à l'autre. Aussi, dans le cadre de la préparation de la rentrée 2011, les inspecteurs d'académie ont été invités à faire un état précis des besoins et à en tirer les conséquences en termes d'organisation des RASED. Cette analyse pourra les conduire à restructurer l'organisation territoriale des RASED et à apprécier l'opportunité de sédentariser certains enseignants spécialisés dans les écoles qui concentrent un niveau élevé d'élèves en grande difficulté. L'ensemble de ces dispositions permettra de répondre de manière satisfaisante à la difficulté scolaire dans toutes les classes.

#### Données clés

**Auteur :** [Mme Françoise Imbert](#)

**Circonscription :** Haute-Garonne (5<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 81675

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** Éducation nationale

**Ministère attributaire :** Éducation nationale

Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 22 juin 2010, page 6835

**Réponse publiée le :** 28 septembre 2010, page 10592